

D 250225-02

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### ----- DE LA COMMUNE DE VIRIAT

#### Séance du 25 février 2025

Sur convocation en date du 19 février 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 février 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

#### Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	MERLE Sandra
BURDY Meryl	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

#### Etaient excusés :

Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Patrice JANODY  
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Philippe VEUILLET  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

#### Etait absent :

Serge CHANEL

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

### **AUTORISATION DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu la délibération du 28 juin 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Vu la délibération du 28 janvier 2025 dont les termes ne correspondent pas aux attentes des services de la Préfecture qui demandent, à ce qu'en complément des mentions imposées par l'article 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, soient également précisées les opérations concernées

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

L'article L1612-1 précise également que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider ou les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Le montant des dépenses réelles d'investissement budgétées en 2024 (hors chapitre 16 « remboursement du capital ») est de 6 939 172.38 € Conformément aux textes en vigueur, le crédit voté ne peut être supérieur à 1 734 793.10 €.

D 250225-02

Compte tenu des besoins d'investissement à réaliser avant l'examen du budget qui aura lieu en Conseil municipal du 25 mars 2025, il conviendrait de prévoir un crédit dérogatoire de 423 000 € dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

<b>Chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>40 000,00</b>
2031	Frais d'études			40 000,00
	<i>Détail</i>	Etudes MOE Curtaringe		40 000,00
<b>Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>213 000,00</b>
2112	Terrains de voirie			20 000,00
	<i>Détail</i>	Acquisitions voirie - piste cyclable		20 000,00
2152	Installations de voirie			10 000,00
	<i>Détail</i>	Panneaux de signalisations		10 000,00
215738	Autres matériels et outillages de voirie			50 000,00
	<i>Détail</i>	Outillage pour voirie		5 000,00
		Faucheuse		20 000,00
		Robot tondeuse		25 000,00
21578	Autres matériels techniques			47 000,00
	<i>Détail</i>	Outillage pour bâtiments		5 000,00
		Vertidrain (Parc des Sports)		32 000,00
		Echaffaudage s		10 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers			5 000,00
	<i>Détail</i>	Mobiliers Bureaux des ateliers		5 000,00
2188	Autres			81 000,00
	<i>Détail</i>	Mobiliers et équipements divers		70 000,00
		Livres bibliothèques		5 000,00
		Etagères sur mesures		2 000,00
		Aspirateurs		2 000,00
		Siège auto - Crèches		2 000,00
<b>Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			<b>170 000,00</b>
2313	Immos en cours - Constructions			50 000,00
	<i>Détail</i>	Travaux sur les bâtiments		50 000,00
2315	Immos en cours - Installations, matériel et outillages techniques			120 000,00
	<i>Détail</i>	Marchés à bon de commande - GBA - réfection		100 000,00
		Travaux divers réseaux		20 000,00
	<b>Total</b>			<b>423 000,00</b>

D 250225-02

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- abroger la délibération précédemment adoptée en Conseil municipal du 28 janvier 2025
- voter une enveloppe de crédits dérogatoires s'élevant globalement à 423 000 € conformément à la répartition comptable présentée ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mayor of Viriat, AIN, is overlaid with a handwritten signature in blue ink.

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

A blue circular official stamp of the Secretary of the Session, Viriat, AIN, is overlaid with a handwritten signature in blue ink.